



Est ce je peux venir en france pour chercher mes droit

Par **fahmi**, le **18/01/2008** à **14:48**

Madame, monsieur,

Mariée depuis trois ans avec M. Fahmi rachid, né le 28/09/72, ayant la double nationalité franco-marocaine et demeurant au 9 avenue du Patrimoine, résidence La Montana, entrée B, à NICE 06100, je suis en attente d'une demande de regroupement familial de la part de mon époux, ci-dessus nommé ; or, je n'ai plus de nouvelles depuis le mois d'avril 2007.

Pourriez vous me dire si des démarches ont été effectivement entreprises de la part de mon mari?

En espérant votre considération, recevez Madame, Monsieur, l'assurance de mes sentiments respectueux.

Signature

Par **brima**, le **02/12/2008** à **00:56**

on peu dire que vs avez pas peur de vous identifier !

Par **salim16000**, le **02/12/2008** à **20:37**

salem

pourquoi tu donnes des information personnel de ton marie
c'est un forum juridique public c'est pas une administration officiel
modifier ton message est supprimé les info
il faut mieux poser cette question a ton mari , je pense tu trouve la réponse
3 ans tu attend le regroupement familiale c'est bizarre en plus conjoint français
est ce que tu fait le transcription de l'acte de mariage ???????????
je pense c'est un probleme personnel , familiale bonne courage